

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° de division : 01 - Montréal
N° de cour : 500-11-054208-182
N° de dossier : 41-2353388

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

COMPTOIR DES INDES INC., corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 5950 ch. de la Côte-de-Liesse, en la ville de Mont-Royal, province de Québec H4T 1E2.

Compagnie débitrice

- ET -

KPMG INC., 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE PROROGATION DE DÉLAI
(Article 50.4(9))**

AVIS est par les présentes donné que COMPTOIR DES INDES INC. de Mont-Royal, dans la Province de Québec, a déposé une demande en prorogation de délai en vertu de l'article 50.4 paragraphe 9 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* le 5 avril 2018. Ladite requête a été accordée par Me Julie Bégin, registraire, et par le fait même prolonge le délai pour déposer la proposition concordataire pour une période additionnelle de 43 jours, soit jusqu'au 18 mai 2018.

Daté le 10e jour d'avril 2018, à Montréal.

KPMG INC.
Syndic Autorisé en Insolvabilité
Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP, SAI
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500
Montréal, QC H3A 0A3
Téléphone : (514) 840-2100
Télécopieur : (514) 840-2121

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF QUEBEC
Division N° : 01 - Montreal
Court N° : 500-11-054208-182
Estate N° : 41-2353388

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF :

COMPTOIR DES INDES INC., body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place of business at 5950 ch. de la Côte-de-Liesse, in the city of Mont-Royal, province of Quebec H4T 1E2.

Debtor Company

- AND -

KPMG INC., 600 de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500, Montreal, Quebec, H3A 0A3.

Licensed Insolvency Trustee

NOTICE TO CREDITORS FOR AN EXTENSION
(Section 50.4(9))

NOTICE is hereby given that COMPTOIR DES INDES INC. from Mont-Royal, in the Province of Quebec filed an application for an extension of delay in virtue of Section 50.4 paragraph 9 of the *Bankruptcy and Insolvency Act* on April 5th 2018. Said petition was granted by Me Julie Bégin, registrar, thereby having the effect of prolonging the delay in which to file the proposal by an additional 43 days, until May 18, 2018.

Dated, at Montreal, this 10th day of April 2018.

KPMG INC.
Licensed Insolvency Trustee
Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP, LIT
600, de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500
Montreal, QC H3A 0A3
Phone : (514) 840-2100
Fax : (514) 840-2121

(10)

5 avril 2018

(11)

16.10

8445

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-054208-182
N° Dossier: 41-2004610

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

COMPTOIR DES INDES INC.

Débitrice

-et-

KPMG INC.

Me Julie Bégin, registraire

Le 5 avril 2018

Vu les allégations;
Vu les représentations
et les pièces soumises;

Par ces motifs :

Prorogé le délai au
18 mai 2018

SANS FRAIS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

Requérant / Syndic

JULIO V. BERRIOS

GREFFIER ADJOINT C.S.M.

Personne désignée par le greffier

REQUÊTE AUX FINS DE PROROGER LE DÉLAI
DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

5 AVR. 2018

(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÈGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LE REQUÉRANT
EXPOSE CE QUI SUIT:

I. INTRODUCTION

1. Le 9 mars 2018, Comptoir des Indes inc. (ci-après la « Débitrice ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers (ci-après l' « Avis d'intention ») conformément aux dispositions de l'article 50.4 (1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après la « LFI »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Le délai de 30 jours pour présenter une proposition prévu à l'Avis d'intention se termine le 8 avril 2018;
3. Or, la Débitrice ne sera pas en mesure de présenter une proposition à ses créanciers à cette date et elle a requis du Syndic qu'il demande une prorogation de délai pour présenter une proposition jusqu'au 18 mai 2018, pour les motifs ci-après exposés;